

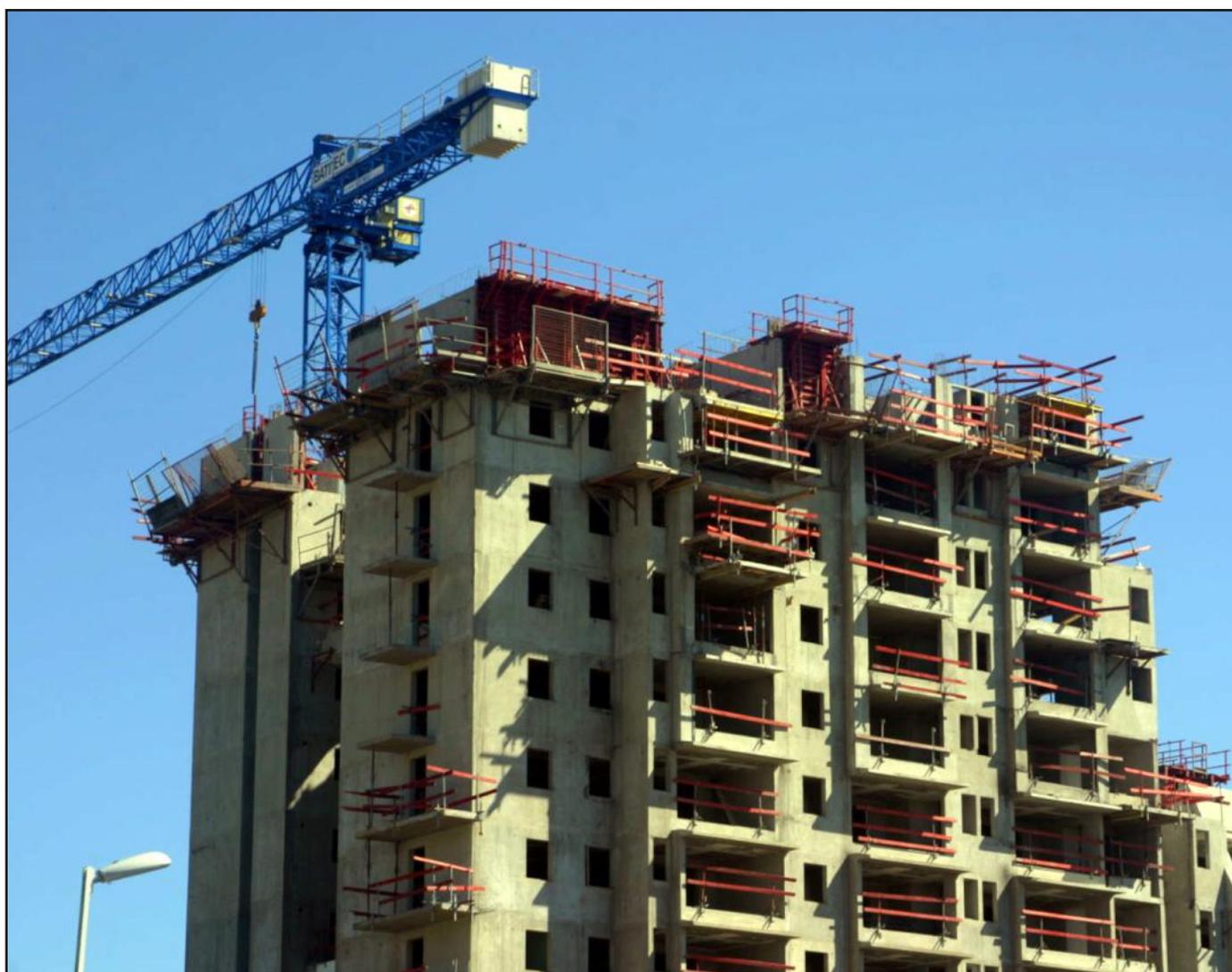
Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 21181 - 78ÈME ANNÉE

Hausse des prix des matériaux de construction

Vers l'augmentation de la pénurie de logements sociaux à La Réunion



Conséquence de la spéculation pour tirer profit du commerce de matières premières, le coût de la construction augmente à La Réunion. Selon le président de la FRBTP, cette situation entraînerait la diminution par deux de la programmation annuelle des constructions de logements sociaux, entre 1000 et 1200 alors que plus de 30000 familles sont en attente d'un logement de ce type.

Cela fait un an que la guerre dans l'Est de l'Ukraine s'est étendue à d'autres régions de ce pays. Ce conflit est souvent invoqué pour justifier les hausses des prix des matières premières et de l'énergie. Comme les travailleurs de ces secteurs n'ont pas connu une augmentation de salaire à deux chiffres, cette hausse des prix résulte de la spéculation pour faire plus de profit sur le

commerce des matières premières. Elle a des conséquences sur le secteur de la Construction à La Réunion.

Déficit de plus de 30000 logements sociaux

Plus de 30000 familles sont en attente d'un logement social. Elles doivent donc se loger chez d'autres personnes ou aller dans le privé. Dans ce deuxième cas, le coût du loyer est très important, ce qui laisse peu de marge pour boucler chaque mois compte tenu du prix élevé des produits de première nécessité à La Réunion. C'est une double peine de la pauvreté.

La hausse des prix des matières premières a des répercussions dans le coût de la construction à La Réunion. Or, le mal-logement touche plus de 100000 Réunionnais.

Anthony Lebon, président de la FRBTP, était l'invité de la Matinale de Réunion Première Radio hier. Il a indiqué que les bailleurs sociaux comptent diviser par deux la programmation annuelle de construction de nouveaux logements. Elle serait comprise entre 1000 et 1200 nouveaux logements sociaux. C'est un nombre insuffisant.

Impact de la route en mer

La hausse moyenne des prix des matériaux de construction annoncée par le président de la FRBTP est de 33 %, et ces matériaux représentent normalement 40 % du coût de la construction.

Mais la conjoncture internationale est-elle seule responsable de cette hausse ? Au cours de ces 10 dernières années, des millions de tonnes de matériaux ont été consacrés à construire la route en mer. Ce sont autant de ressources qui auraient pu servir à la construction de logements qui ne sont plus disponibles, d'où une plus forte dépendance de La Réunion aux matières premières importées pour le BTP local.

Coût d'un logement : entre 2000 et 3000 euros le mètre carré

La spéculation sur l'énergie et les matières premières est un phénomène lié au mode de consommation et de production, le capitalisme. Dans ces conditions, le cadre actuel montre ses limites. Selon le président de la FRBTP, le coût des matériaux représentaient en 2022 entre 800 et 1200 euros le mètre carré. Si ces matériaux sont responsables de 40 % du coût total, alors ce dernier se situait en 2022 entre 2000 et 3000 euros le mètre carré. Cela place un logement de comprenant deux chambres à environ 200000 euros.

Ce prix est répercuté sur le loyer qui ne peut, à son tour, qu'être lui aussi trop élevé par rapport à la capacité contributive des locataires. La subvention versée par la Caisse d'allocations familiales au titre de l'allocation logement compense une partie de ce surcoût et permet à tout l'édifice du logement social de tenir encore debout.

Responsabilité

Une telle situation impose des mesures d'urgence. Il s'agit tout d'abord de préserver suffisamment de matériaux pour construire des logements. Le choix de terminer la route en mer par un viaduc plutôt que par une digue permettra d'utiliser beaucoup moins de matériaux. Cela va dans ce sens.

Se pose plus largement l'importance de remettre à plat la politique du logement à La Réunion.

Le cadre actuel ne permet pas de faire respecter le droit au logement de tous les Réunionnais. Il se base sur des orientations et normes décidées en Europe dans un contexte qui n'est pas celui de La Réunion.

Pour satisfaire un de leurs besoins élémentaire, les Réunionnais ne serait-il pas les personnes les plus à mêmes de prendre les décisions ?

M.M.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Vie du Parti

Première AG de l'année pour la Section PCR de Saint-Pierre



La Section PCR de Saint-Pierre tenait son assemblée générale ce 23 février au Restaurant le Colibri.

K/Bidy, Claude Hoarau et Fabrice Hoarau dirigeants de l'APR, ainsi que Jean-Michel Moutama, président de la CGPER. Retour en images sur cette première assemblée de l'année des communistes de Saint-Pierre.

La Section PCR de Saint-Pierre organisait hier sa première assemblée générale de l'année. Elle a permis de faire le point sur les adhésions et l'organisation de la section communiste de la capitale du sud.

Elle a commencé par une minute de silence pour rendre hommage à Michel Hoarau, frère d'Elie Hoarau président du PCR. Michel Hoarau était ingénieur de profession, c'était un expert de la canne et du sucre, reconnu mondialement et respecté de ses pairs.

Des représentants d'autres sections communistes de l'île ont participé à cet événement ainsi que des invités : la députée Emmeline



Oté

Déssizyon gouvèrnman : Boubou pou nou rényoné souvan dé foi

Néna inn-dé zour an aryèr, mwin la ékrir konmsa gouvèrnman La franss, dann son bande déssizyon, la plito amenn boubou pou nou rényoné é pa pli loin ké dsi la loi rotrète ala ké li gnor la sityassion dann l'outre-mèr é olèrk pran déssizyon i aranj anou, li pran sak i aranj ali mèm si i déranj anou...

Pou sak i yème in pé listoir, ni pé anparl labolision lésklavaz : lané 1794 la fé in promyé loi dsu l'abolission mé la pa aplike sa shé nou. Aprés, l'atande 1848 — donk sinkann katran par-la — pou aplike lo dézyèm loi dsu l'abolission. Pou konplète lo tablo la ranplass lésklavaz par l'angajism, in réjime téi kass pa la shène bande travayèr pou d'bon.

Astèr si ni parl bande zésklav libéré par la loi, kroi pa zot l'avé lo mèm droi ké bande blan lib mé solman in l'éstatu infèryèr. Si tèlman bande lib de koulèr la révolt plizyèr foi pars téi manke l'égalité dann la loi. Mé ni pé anparl sa par la suite si zot i vé bien.

Ni pé kante mèm dir bande zansien zésklav la pa gingn in prime an rézon ké zot lété zésklav, mé bande propriyètèr zésklav, zot la gingn in dédomajman pars zot téi pèrde zot mind'èv gratuite. Bande zansien zésklav la sorte zésklav pou vni zangajé é la plipar d'tan zot la kontinyé travaye pou lo mète avèk bien sir in salèr la mizèr é l'obligassion tyé zot kor dann kann lo blan.

Zot ropa — in kassav manyok — lété pa bon é souvan zot téi anlègn azot de sa. Mèm shoz pou zot prime l'angajman : sa zot téi dévé gingn o bouté sinkan mé souvan lo zangazist téi pèye mèm pa si tèlman lo zangajé té obloijé amenn son l'angajmanin pé pli lontan.

Mi arète tèrla, mé sak i vé konète in pé, i vo myé zot i sava rode dann liv, la réalité.

A bon antandèr, salu !

Justin